
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	27
De présents	20
De votants	26

OBJET

N° 2026-7-12

**Convention de mise à disposition
d'un local municipal à titre
gracieux à l'association ASALEE**

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 6 juillet 2026
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 11 juin 2026.

Le Maire,



L'an deux mille vingt six, le deux juillet, le Conseil Municipal de la
Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Lucien PESCE.

Etaient présents : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-
Mme SCHMITT-M.SULLI-Mme COLMET-M.PERREY-Mme
OSOWSKI-MM.HILLARD-LUX-Mmes CUNHA DA SILVA-
LHULLIER-SEROT-COMMITO-MM.POIRIER-LUGNIER-
BARTOLOMUCCI-Mmes THEVENET-AUBERT-LORMANT-
MM.ZANCHIN-PESCE-HAMER

Excusés :

M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme LOCATELLI ayant donné pouvoir à Mme COLMET
M.FONDEUR ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme CLEMENT-CHILLOTTI ayant donné pouvoir à Mme
SCHMITT
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.ZANCHIN
Mme MAURY ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absente : Mme DI POMPEO

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire et le rapporteur du dossier, Mme Géraldine
COMMITO, expliquent que l'infirmière de l'association
Asalée (Action de santé libérale en équipe) organise des
consultations dans un local du Foyer des Anciens appartenant
à la Commune de LEXY.

Asalée propose une amélioration de la prise en charge des
patients atteints de pathologies chroniques avec :

- Une éducation thérapeutique personnalisée d'un patient par une infirmière en équipe avec son médecin traitant,
- Une amélioration de la prise en charge des patients grâce au dialogue et au suivi régulier,
- Au patient de s'approprier sa pathologie et de devenir plus autonome et acteur.

C'est pourquoi il convient de prévoir une convention pour la
mise à disposition d'un bureau situé au rez-de-chaussée du
Foyer des Anciens, à titre gracieux et révoquant

La convention sera conclue pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} Août 2026.

Considérant les explications fournies,

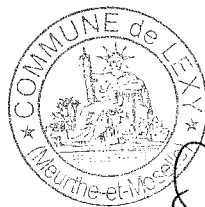
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention à intervenir pour la mise à disposition d'un bureau situé au rez-de-chaussée du Foyer des Anciens à l'association Asalée.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marie-Pierre GRANDMOUGIN

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 03148-2026 07 02-2026_7_12-D